



Editorial

Par Pierre Jabert, vétérinaire épidémiologiste, co-animateur national Sylvatub

Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (www.plateforme-esa.fr)



J'ai le plaisir de vous faire parvenir le 6ème bulletin Sylvatub, après une période de latence due à la mise en place d'une nouvelle équipe (Départ d'Edouard Réveillaud au SRAL Nouvelle-Aquitaine).

Depuis mars 2017, l'animation scientifique du dispositif est confiée à Stéphanie Desvaux, Vétérinaire épidémiologiste à l'Unité Sanitaire de la Faune de l'ONCFS, dont dépend le réseau SAGIR.

J'assure pour ma part l'animation opérationnelle du dispositif pour le compte du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGAL/BSA) depuis janvier 2018 et organise la coordination des activités de surveillance Sylvatub avec les mesures de zonages, prévention et lutte déployées pour les bovins et la faune sauvage sur le terrain.

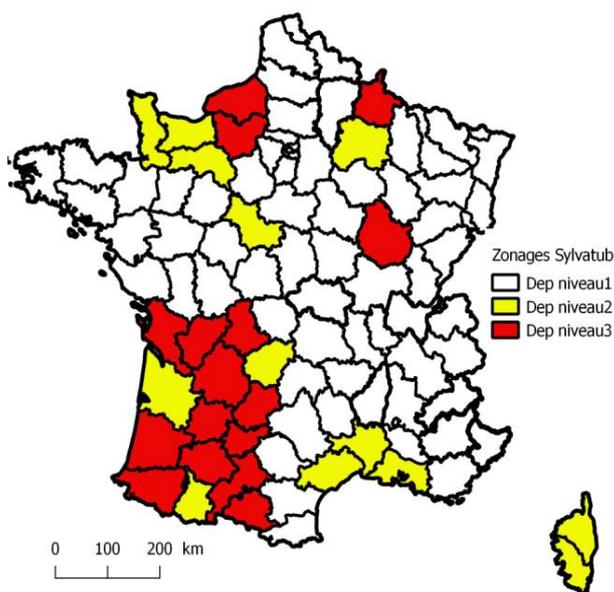
Pour le reste, le fonctionnement Sylvatub reste inchangé, avec consultation mensuelle de la Cellule d'animation scientifique (ADILVA, ANSES, DGAL, GDS France, FNC, ONCFS, DRAAF NAQ), présentation de ses propositions en COPIL national Sylvatub (compte-rendu sur le site de la plateforme) et mise en œuvre des mesures par l'ensemble des acteurs de terrains qu'il nous faut particulièrement remercier et sans qui Sylvatub n'existerait pas.

Dans ce numéro

+ Niveaux de surveillance.	P1
+ Zonages et mesures associées.	P2
+ Modalités de surveillance	P3
+ Investigations chez les renards	P3
+ Interview des acteurs de la collecte de blaireaux pour la surveillance événementielle	P4

CHANGEMENT DE NIVEAUX DE SURVEILLANCE

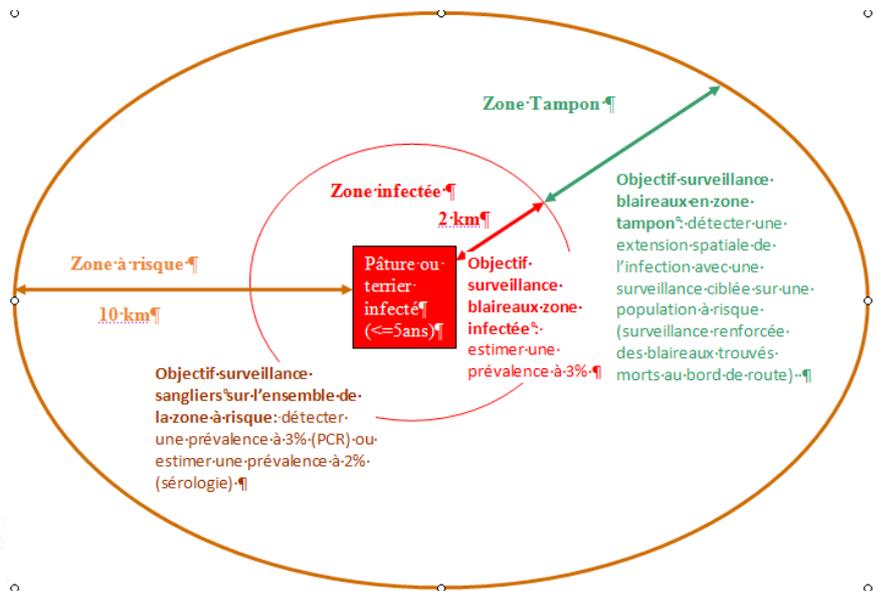
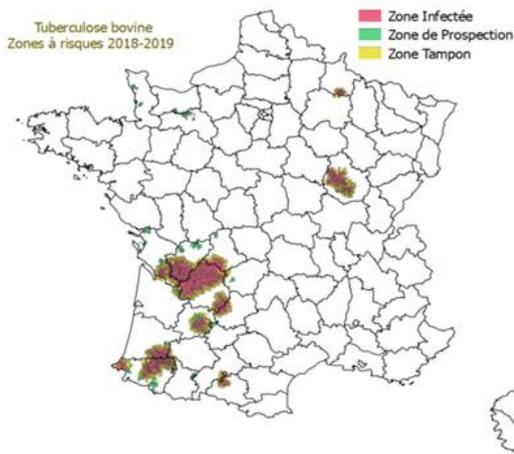
Les niveaux de surveillance des départements ont été revus le 19/09/2019 en fonction des résultats du dispositif (Instruction technique DGAL/SDSPA/2018-699) : le Tarn-et-Garonne a été inscrit en niveau 3 avec de nouveaux objectifs de surveillance programmée, tandis que deux le Doubs et la Vienne ont pu arrêter leurs prospections du fait de l'absence de détection de cas d'infection dans la faune sauvage. Le département du Loir-et-Cher, en niveau 3 depuis la découverte d'un sanglier tuberculeux, est quant à lui repassé au niveau 2, du fait de l'absence de résultat positif



Type de surveillance	Modalités de surveillance	Niveau		
		1	2	3
Événementielle	Surveillance de lésions évocatrices de tuberculose chez les cervidés et sangliers lors de l'examen de carcasse dans le cadre d'une pratique de chasse habituelle	✓	✓	✓
	Surveillance de lésions évocatrices de tuberculose chez les sangliers, cervidés et blaireaux prélevés dans le cadre du réseau Sagir (animaux morts ou mourants) dans son fonctionnement normal	✓	✓	✓
Événementielle renforcée	Surveillance des cerfs, sangliers et blaireaux dans le cadre d'un renforcement du réseau Sagir		✓	✓
	Surveillance de la tuberculose sur les cadavres de blaireaux signalés sur les routes		✓	✓
Programmée	Surveillance de la tuberculose chez les blaireaux piégés en zone à risque		✓	✓
	Surveillance de la tuberculose sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse			✓

MISE EN ŒUVRE DE MESURE DE ZONAGES, DE PREVENTION ET DE LUTTE

En application de l'Arrêté Ministériel du 07/12/2016¹, des zones à risque de tuberculose bovine dans la faune sauvage (Zones d'Infection, Zones Tampon) ont été délimitées par arrêté préfectoral (AP) dans tous les départements de niveau 3 et certains départements limitrophes. Ces AP prescrivent, en sus des mesures de surveillance Sylvatub, certaines mesures de gestion de la faune sauvage telles que l'élimination des viscères des animaux tués à la chasse, une interdiction de l'agrainage (hors dissuasion) ainsi que le piégeage des blaireaux dans un but d'assainissement des populations autour des foyers d'infection. Un renforcement des opérations de prophylaxie sur les cheptels bovins, ainsi que des mesures de biosécurité doivent être conjointement mises en place dans les élevages, de manière à limiter les contacts entre les bovins et la faune sauvage : Ainsi pour les pâtures, les mesures les plus courantes sont la mise en place de doubles clôtures, la suspension des pierres à sel, la distribution de compléments alimentaires uniquement le matin et dans des auges placées à une hauteur minimale de 50 cm, l'aménagement de points d'eau.....



MISE A JOUR DES MODALITES DE SURVEILLANCE DE LA FAUNE SAUVAGE

Ces modalités ont été remises à jour en septembre 2018 (NS DGAL/SDSPA/2018-708), en fonction des observations effectuées depuis le lancement de la surveillance Sylvatub.

Pour les grands ongulés :

La surveillance programmée ne concerne désormais plus que les sangliers, sur l'ensemble des zones à risque. Une étude a été menée durant la saison 2018-2019 dans six départements pilotes (24, 64, 40, 47, 76, 21) concernant la mise en place d'un dépistage sérologique sur sang total, et se poursuivra en 2018-2019 sur buvard. Cette méthode sera progressivement déployée dans les autres départements lors de la campagne suivante.

Les cerfs ne font plus l'objet d'une surveillance programmée, remplacée par une surveillance événementielle, car présentant lors de l'examen initial de la venaison des lésions facilement détectables lorsqu'ils sont infectés.

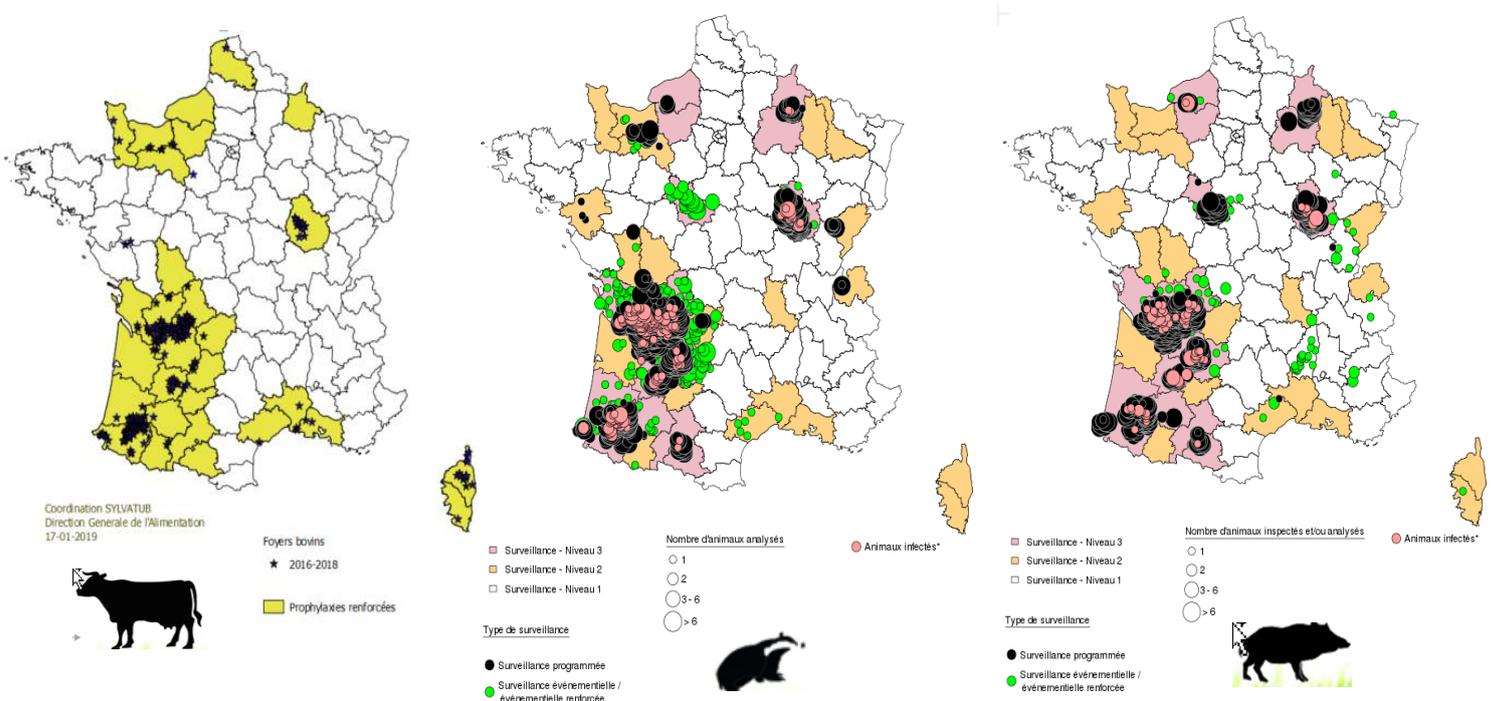
Pour les blaireaux, la surveillance programmée reste prévue en zone d'infection, avec des échantillons de blaireaux à analyser plus importants qu'auparavant. A contrario, en zone tampon, les activités de piégeage sont suspendues depuis début 2019 et la surveillance repose sur l'analyse systématique des blaireaux trouvés morts au bord des routes et ceux collectés par le réseau SAGIR. En effet, la probabilité de détecter l'infection en analysant des blaireaux bord de route est plus forte que sur des blaireaux piégés en zone tampon ; le renfort de collecte de blaireaux trouvés morts sur le bord de route pourra ainsi permettre d'augmenter la sensibilité de la surveillance et de ne pas perturber l'équilibre des populations existantes sur ce secteur, considérées comme faisant tampon par rapport à la zone infectée.

¹ Relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage.

RESULTATS DE LA SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE

Le nombre de foyers bovins est passé de 91 en 2016 à 95 en 2017 et 123 en 2018. Cette augmentation est en partie imputable au renforcement des mesures de détection en élevages sur les zones à risque, avec l'utilisation de l'intra-dermotuberculination comparative et l'agrandissement des zones à risque. L'augmentation du nombre de foyers bovins concerne surtout le Sud-Ouest, tandis que l'on observe une régulière diminution des cas en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour la faune sauvage sur les deux périodes cumulées 2016-2018, les analyses effectuées ont été de 3717 /55 sangliers, 506/23 cerfs, et 5553/1114 (Chif prov) blaireaux respectivement en surveillance programmée et en surveillance événementielle. Les taux d'infection relevés sur les zones testées varient autour de 2,2 % pour les blaireaux et de 2,1 % pour les sangliers, en légère décroissance par rapport aux exercices antérieurs, à l'exception du secteur des Pyrénées-Atlantiques. A noter que les signalements en surveillance événementielle « grands ongulés » restent faibles, rapportés à l'ensemble du territoire national.



INVESTIGATIONS SUR TUBERCULOSE CHEZ LE RENARD :

Le Renard a été jusqu'à maintenant considéré comme un hôte mineur dans la circulation de *M. bovis* du fait du peu de cas d'infection détectés, mais une étude récente menée au Portugal a montré des taux d'infection élevés chez cette espèce ; une étude a donc été initiée en France par l'Anses et la DRAAF Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Réseau Français en Santé Animale (RFSA) afin de préciser le rôle épidémiologique du renard pour la tuberculose à *M. bovis*.

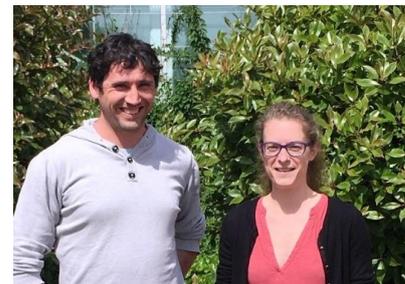
La première partie de cette étude a été conduite en 2017 sur 25 communes parmi les plus infectées de Dordogne, avec prélèvements de 197 renards, dont 13 ont été détectés positifs en PCR, sans pour autant présenter de lésions apparentes. Une deuxième partie est toujours en cours afin de préciser la capacité d'excrétion de *M. bovis* par le Renard.

Au vu des premiers résultats, une étude complémentaire a été lancée fin 2018 afin de connaître les taux d'infection des renards dans d'autres zones infectées française (Côte-d'Or, Landes, Charente et l'ensemble de la zone infectée nord de la Dordogne). Parallèlement, un suivi particulier est en cours à l'Anses Nancy afin d'obtenir des premières données d'infection expérimentale chez le Renard.

Les résultats de ces études sont attendus en fin 2019 et permettront de déterminer les stratégies de lutte à mettre en œuvre si nécessaire vis-à-vis de cette espèce en zone à risques de tuberculose bovine

Blaireaux Bord de route (BBR) : Entretien avec Stéphanie Depraz (GDS24) et Mickael Balaine (FDC24).

Intro : Les départements de la Charente, du Lot et de la Dordogne se caractérisent par une forte proportion de BBR analysés dans le cadre de la surveillance Sylvatub (1400 Blaireaux sur 4 campagnes, soit presque 40% du nombre de blaireaux piégés) : retour d'expérience du département de la Dordogne.



Sylvatub: Le GDS assure dans le département de la Dordogne la coordination du ramassage des BBR? Quels sont les voies de collecte ?

SD : Plus de la moitié des collectes sont effectuées selon un schéma organisationnel identique à celui mis en place dans le cadre des campagnes de piégeage de blaireaux, c'est-à-dire réalisées par les piégeurs/ chasseurs sous la responsabilité des lieutenants de l'ovèterie. Pour le reste des prélèvements, le GDS assure une permanence téléphonique auprès des acteurs extérieurs vers qui a été diffusée l'information, tels que agents de voiries, éleveurs, techniciens d'élevage, vétérinaires, pour relever la position géographique des BBR et faire assurer leur ramassage.



FD : La fédération est aussi partie prenante de ce ramassage, d'une part dans le cadre du réseau Sagir renforcé, d'autre part en appui au réseau lorsqu'il faut dépêcher un chasseur ou un piégeur, et que le lieutenant de l'ovèterie ne peut être joint. D'une manière générale, la participation active de la FDC au réseau, notamment lors des réunions de secteur, et de par les formations dispensées (Piégeage, Examen initial de la venaison) permet une bonne réactivité, de par notre connaissance du terrain et des acteurs.

Sylvatub: La part de BBR collectée augmente régulièrement dans votre département: Quel type d'organisation et d'information avez-vous mis en place ?

SD : L'organisation est complexe, car reposant sur une multitude d'acteurs ; pour autant, il faut que le système paraisse simple, raison du choix d'un N° unique pour la réception des appels, assuré par le GDS, puisque déjà en charge par convention avec la DDPP de la

coordination générale SYLVATUB . Nous avons élaboré une fiche concernant le ramassage des BBR à destination du personnel des services des routes, en complément d'une réunion avec les chefs de secteur². Cette fiche a été aussi diffusée par mail à toutes les mairies des zones concernées (à destination de leurs services de voiries), et aux chasseurs/ piégeurs lors des réunions/ formations. En règle générale, nous assurons le ramassage de tous les blaireaux (dans la mesure du possible et de la fraîcheur des cadavres), mais ce sont principalement les blaireaux situés en ZT qui sont analysés.

Quels sont les points positifs concernant ce ramassage :

SD : Cela permet d'inclure beaucoup plus de partenaires, d'où la nécessité d'une très bonne coordination en amont pour ne pas décevoir les attentes générées, sans oublier la gestion des résultats qui est indispensable à la vie du réseau.



ONCFS - T. Quintraine

Et les points à améliorer?

MB : Certains points seront toujours insatisfaisants, même si on travaille à les améliorer. Dans la gestion courante, on relève parfois un manque de congélateurs pour les prélèvements (33 pour le département), et des défauts dans l'indication des lieux de ramassage des BBR ; le relevé des coordonnées géographiques, de même que la prise d'une photo pourraient améliorer la situation, mais ne pourront jamais être généralisés. Par ailleurs, si le risque sanitaire peut être maîtrisé par des gestes d'hygiène simples, le risque routier demeurera toujours : il existe d'ailleurs un BBR situé sur la partie médiane d'une 4 voies qui m'attend toujours !!

Rédacteur : Pierre JABERT (MAA/DGAL/BSA) ; pierre.jabert@agriculture.gouv.fr

Comité éditorial : S. Desvaux (ONCFS), E. Reveillaud (DRAAF NAO), P.Chaigneau (FNC), A. Van-De-Wiele (ONCFS). C. Richomme (Anses), I. Tourette (GDS France)

² A la différence des départements 16 et 46, le ramassage n'est pas directement effectué par ce service.

